



CDOS Vaucluse
4725, Rocade Charles de Gaulle
84 000 Avignon
04 26 03 17 25

Règlement Concours photo

ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le CDOS Vaucluse, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photographique, libre et gratuit.

Le concours se déroulera du 1er au 30 de chaque mois pour une utilisation d'affichage du 15 au 15.

ARTICLE 2 - THÈME

Autour du sport.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions.

La photo doit avoir été prise dans le thème du sport.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un e-mail à : communicationvaucluse@franceolympique.com

La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme »nom-prénom.jpg «

Le sujet de l'e-mail sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

Le corps de l'e-mail comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue

Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'e-mail du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 - PRIX

La photo gagnante sera affichée en photo de couverture de la page Facebook du CDOS Vaucluse mais aucune rémunération ne sera versée.

ARTICLE 6 - EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées en photo de couverture de la page Facebook du CDOS Vaucluse : www.facebook.com/cdos84 pendant un mois.

ARTICLE 7 - ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur la page Facebook du CDOS Vaucluse et sur le site <http://vaucluse.franceolympique.com> tout les 15 du mois.

ARTICLE 8 - COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de la commission communication du CDOS Vaucluse.

ARTICLE 9 - EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 10 - DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, le CDOS se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 12 - OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.